



Liaison TPH Schappe – Cité Vauban à Briançon (05)

Notice d'impact hydraulique



Rapport n°147886 /version A – Août 2026

Fiche signalétique

Liaison TPH Schappe – Cité Vauban à Briançon (05) Notice d'impact hydraulique

CLIENT

Solideo Alpes 2030

83 boulevard de DUNKERQUE
CS 77040
13235 Marseille cedex 02

SITE

Implantation de Lyon

Implantation chargée du suivi du projet

04.37.85.19.60

secretariat.lyon@anteagroup.fr

Rapport n°

147886

Version n°

version A

Projet n°

PAC2601661

Siège social : ZAC du Moulin, 803 Boulevard Duhamel du Monceau, CS 30602, 45166 OLIVET CEDEX –
Antea France – SAS au capital de 4 700 000 € - SIREN 393 206 735 – Code APE 7112 B

Suivi des modifications

Indice Version	Date de révision	Nombre de pages	Nombre d'annexes	Objet des modifications
A	Août 2026	18	0	Version initiale

Sommaire

1. Contexte de l'analyse	5
1.1. Objet de la note.....	5
1.2. Présentation du projet	5
2. Contexte hydrographique et risque inondation	9
2.1. Réseau hydrographique local	9
2.2. Plan de Prévention des Risques Naturels de Briançon.....	10
3. Situation du projet vis-à-vis de la nomenclature IOTA.....	13
4. Impact du projet sur la crue de référence de la Durance.....	17

Table des figures

Figure 1 : Plan masse du projet de téléphérique (Cabinet ERIC – 23/10/2025)	6
Figure 2 : Localisation du secteur d'implantation des parkings	7
Figure 3 : Intégration paysagère des aménagements projetés.....	7
Figure 4 : Variante du type de pylône projeté	8
Figure 5 : Réseau hydrographique au droit de la zone d'étude	9
Figure 6 : Extrait de la modification n°2 de la carte des aléas du PPRI de Briançon	10
Figure 7 : Localisation des ouvrages de protection des crues recensés sur la Durance (PPRN – Mise à jour de 2017)	11
Figure 8 : Extrait du zonage réglementaire du PPRN au droit du site étudié	12
Figure 9 : Discontinuité dans le muret formant la digue, au droit de l'usine (Photo : Antea Group) ...	17
Figure 10 : Configuration géométrique au droit de la gare de départ sur fond Lidar HD de l'IGN	20
Figure 11 : Mur et usine en état actuel (google earth à gauche) et gare projetée (droite).....	19

1. Contexte de l'analyse

1.1. Objet de la note

Le présent document constitue une note permettant d'estimer de manière qualitative l'impact hydraulique du projet de liaison TPH (Téléphérique à va-et-vient) sur la crue de référence de la Durance.

Les aspects suivants ne sont pas abordés dans la présente note mais dans des études complémentaires, réalisées en parallèle par Antea Group :

- Aspect gestion des eaux pluviales du projet (type de dispositif, note de dimensionnement, compatibilité réglementaire dont rubrique 2.1.5.0 IOTA, ...),
- Aspect zones humides du projet (diagnostic, impacts, mesures ERC, compatibilité réglementaire, ...),
- Compatibilité du projet avec le PPRN de Briançon.

1.2. Présentation du projet

Les aménagements suivants sont prévus dans le cadre du projet :

- Des parkings voiture autour du bâtiment désaffecté de l'usine,
- 1 gare de départ à proximité de l'ancienne usine de Schappe,
- 1 gare d'arrivée à proximité de la « Porte de la Durance » de la cité Vauban,
- 2 pylônes sur ce tronçon de téléphérique,
- 1 gare de départ à côté de la gare d'arrivée de la « Porte de la Durance » de la cité Vauban,
- 1 gare d'arrivée au Fort des Têtes,
- 1 pylône sur ce tronçon de téléphérique.

Seuls les parkings voiture, la gare de départ à proximité de l'ancienne usine de Schappe et le premier pylône situé à 25 m de celle-ci sont en zone inondable pour la crue de référence de la Durance.

La figure en page suivante constitue un plan masse du téléphérique de liaison entre Schappe et la cité Vauban. Les parkings, étant des aménagements annexes, ils ne sont pas reportés sur ce plan mais leur localisation est précisée en Figure 2.

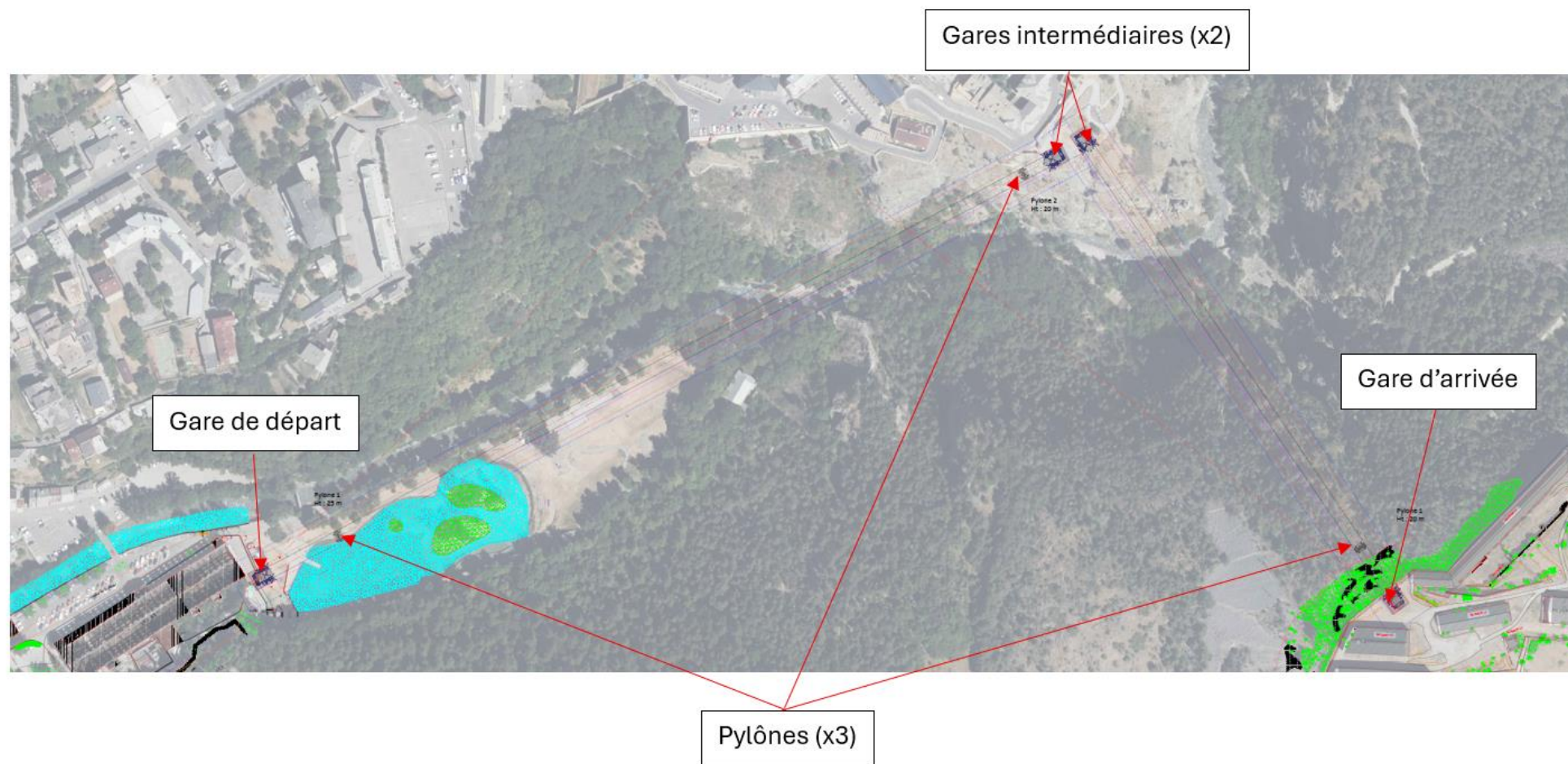


Figure 1 : Plan masse du projet de téléphérique (Cabinet ERIC – 23/10/2025)

La configuration exacte des parkings et leurs emplacements ne sont pas encore connus précisément. Cependant, ceux-ci se trouveront dans le périmètre délimité sur la figure suivante.



Figure 2 : Localisation du secteur d'implantation des parkings

Les parkings du projet sont déjà existants ; seule la configuration des places et espaces végétalisés sera modifiée. Les terrains en place ne seront ni déblayés ni remblayés : aucun mouvement de terrain n'est prévu. **Par conséquent, pour les parkings, aucune surface ne sera soustraite à la crue et aucun impact hydraulique n'est attendu sur les crues de la Durance.**



Figure 3 : Intégration paysagère des aménagements projetés

A date de rédaction de la présente note, le type de pylône à installer n'est pas encore arrêté. Les deux options envisagées sont de type pylône en treillis (cf. Figure 3) ou bien pylône plein comme sur l'image suivante.



Figure 4 : Variante du type de pylône projeté

2. Contexte hydrographique et risque inondation

2.1. Réseau hydrographique local

Le réseau hydrographique au droit du projet est présenté sur la carte suivante. L'aire d'étude indiquée en rouge correspond à la zone étudiée pour l'étude d'impact environnementale, plus vaste que le projet en lui-même.

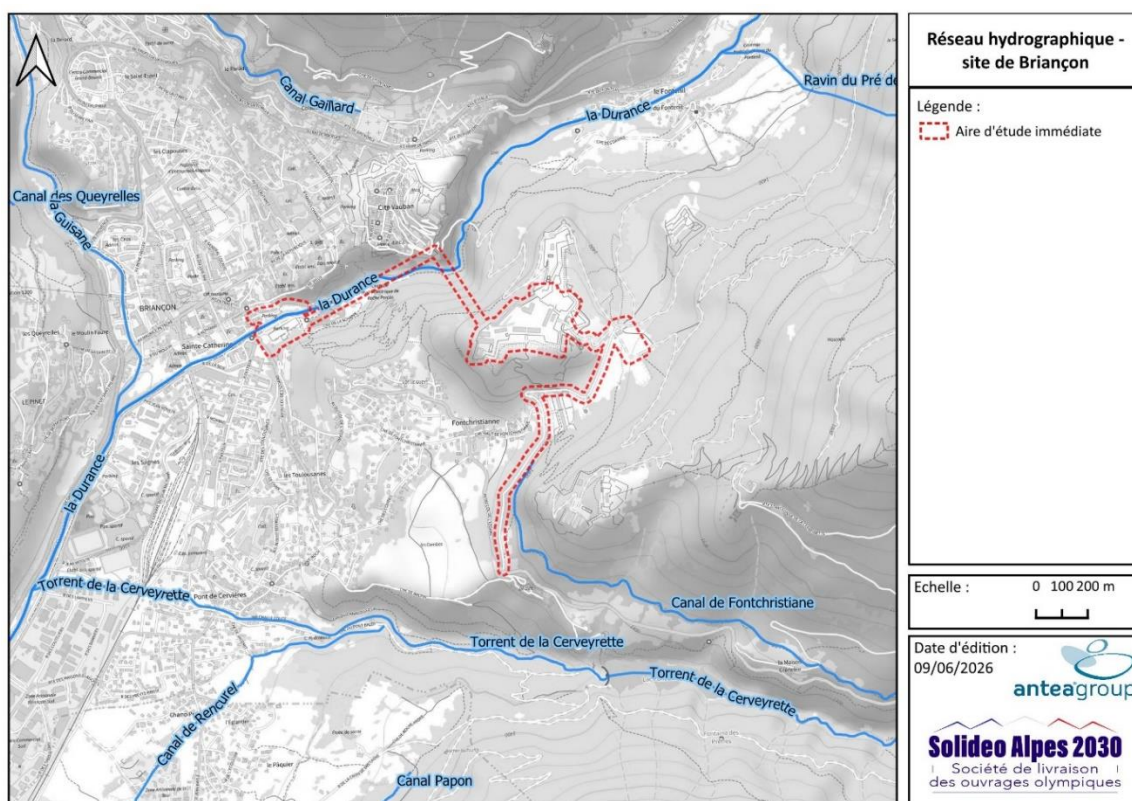


Figure 5 : Réseau hydrographique au droit de la zone d'étude

L'aire d'étude se situe dans le bassin hydrographique de la Durance. Cette dernière traverse la partie ouest de l'aire d'étude, en direction du sud-ouest.

Un canal d'irrigation, le canal de Fontchristiane, intercepte le bassin versant de l'ancien Fort du Randouillet.

2.2. Plan de Prévention des Risques Naturels de Briançon

La commune de Briançon est couverte pour le risque inondation au titre du PPRN-Multi-Briançon approuvé le 08/01/2009 et qui fixe un plan de zonage des prescriptions et interdictions d'aménagement.

Le DDRM 05 a classé la commune de Briançon comme à risque pour l'aléa inondation et plus spécifiquement pour ceux dû aux crues torrentielles ou à la montée rapide de cours d'eau.

La commune de Briançon figure aussi au titre de l'Atlas des Zones Inondables (AZI) Haute-Durance.

Historiquement, 3 inondations ayant eu lieu entre 1992 et 2023 ont été classées en « Catastrophes Naturelles ».

La carte des aléas mise à jour en 2017 classe l'emplacement de la gare de départ et du pylône en zone I2.

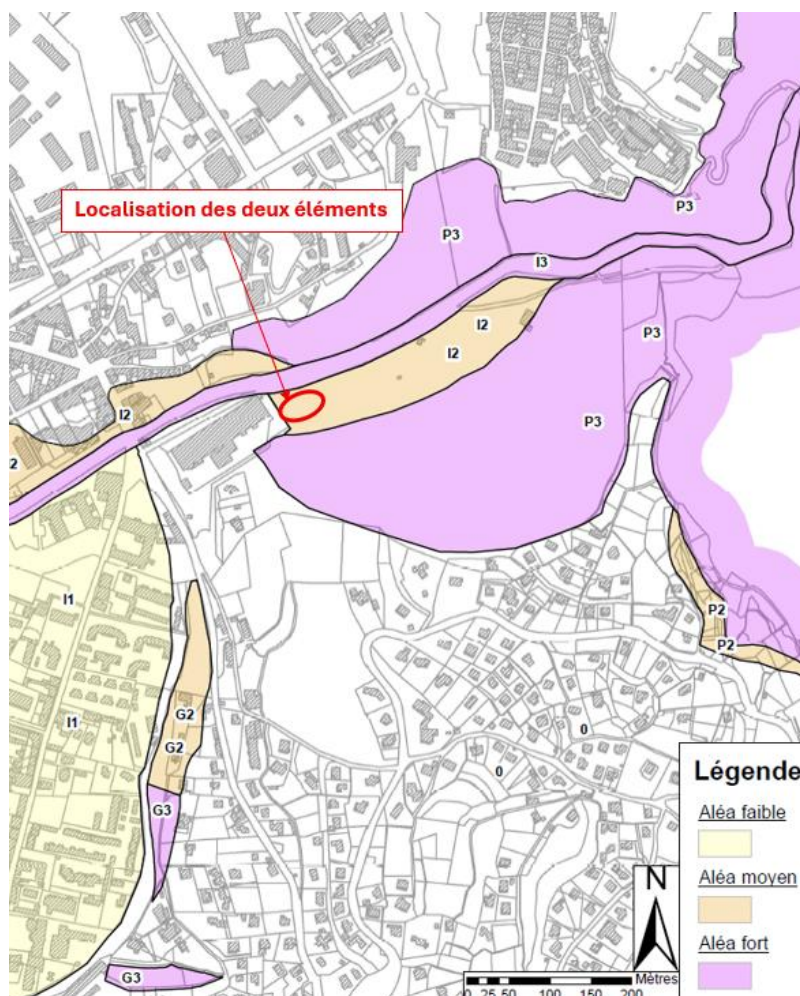


Figure 6 : Extrait de la modification n°2 de la carte des aléas du PPRi de Briançon

Le règlement du PPRN et plus précisément la zone bleue B16 (cf. Figure 8) dans laquelle se trouve le projet donne quelques informations sur le risque associé au zonage des aléas :

- Phénomène : inondation,
- Aléa : moyen à faible,
- Secteur protégé par la digue OU_18 (cf. figure suivante),
- Cote de mise hors d'eau réglementaire : TN + 0,5 m.



Figure 7 : Localisation des ouvrages de protection des crues recensés sur la Durance (PPRN – Mise à jour de 2017)

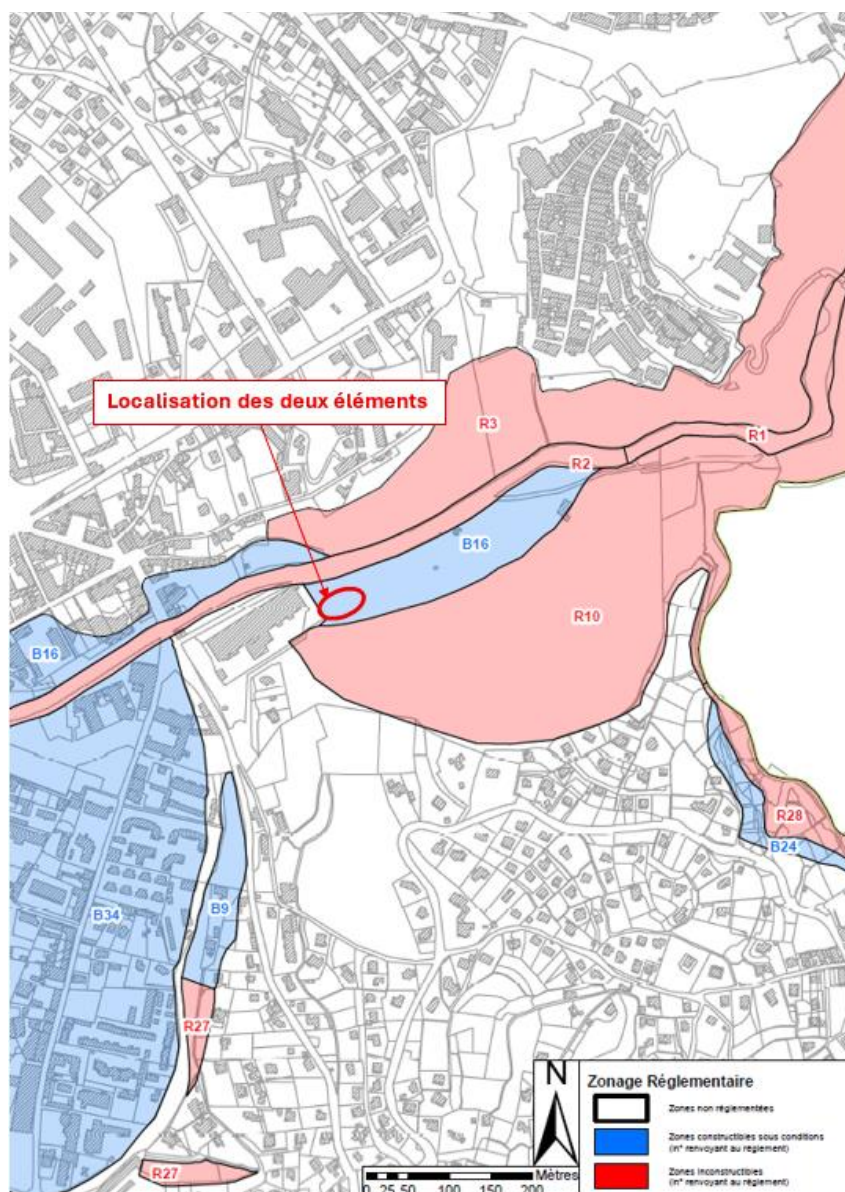


Figure 8 : Extrait du zonage réglementaire du PPRN au droit du site étudié

Aucune note de présentation n'est disponible et aucun autre élément quant à la définition de l'aléa n'est présenté dans le PPRN actuel.

3. Situation du projet vis-à-vis de la nomenclature IOTA

Les Rubriques de loi sur l'Eau potentiellement concernées par ce type de projets sont présentées dans le tableau ci-dessous, ainsi que les caractéristiques principales des sites ayant permis la détermination des régimes de soumission.

N° rubrique	Intitulé rubrique	Projet TPH Schappe – Cité Vauban
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ; 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D)	Aménagements du fort Rénovation de la route avec élargissement Aménagement des abords de l'usine de la Schappe Aménagement du transport par câble Aménagement du champ de tir Surface totale d'assiette du projet : 9,57 ha. Les bassins versants interceptés par la voie d'accès au fort et le champ de tir représentent une surface de 8,45 ha. Le Fort des Trois Têtes, en situation de promontoire, n'intercepte pas de bassin versant naturel. De la même façon, les abords de l'usine de la Schappe et la gare intermédiaire du transport par câble, en milieu urbain, voient les bassins versants amont interceptés très limités (environ 6500 m² interceptés au niveau des abords de l'usine). Surfaces d'emprises et des bassins-versants amonts interceptés : 18,67ha Déclaration Certains éléments du projet concernant des infrastructures existantes sont de nature à faire l'objet d'une déclaration d'antériorité et porter à connaissance des évolutions projetées (voie d'accès au Fort en particulier).

N° rubrique	Intitulé rubrique	Projet TPH Schappe – Cité Vauban
3.2.2.0	Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau : 1° Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m ² (A) ; 2° Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m ² et inférieure à 10 000 m ² (D).	Non concerné Surface soustraite à la crue : gare téléphérique de Schappe (250 m ²) + fondations pylône (<10 m ²) : S < 260 m² Les parkings seront réalisés sans mouvements de terrain : non concernés
3.3.1.0	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant : 1° Supérieure ou égale à 1 ha (A) ; 2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).	Non concerné Surface impactée inférieure à 1 000 m ² .

Pour rappel, les problématiques d'eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0) et zones humides (rubrique 3.3.1.0) sont abordées dans les rapports complémentaires faits par Antea Group.

Ainsi, le projet de liaison par téléphérique entre l'ancienne usine de Schappe et la cité Vauban n'est pas concerné par la rubrique 3.2.2.0 de la nomenclature IOTA.

Bassins versants interceptés par les abords de l'usine de la Schappe



Légende :
 BV-interceptés_abords Usine
 Surface_graviers_compactés
 Surfaces_bitumées
 abords-usine-Schappe

Echelle : 0 20 40 m

Date d'édition
 14/08/2026


anteagroup

Solideo Alpes 2030
 | Société de livraison |
 des ouvrages olympiques

Figure 9 : Bassins versants naturels interceptés par les abords de l'usine de la Schappe

Bassins versants naturels interceptés par la voie d'accès au Fort des Trois Têtes

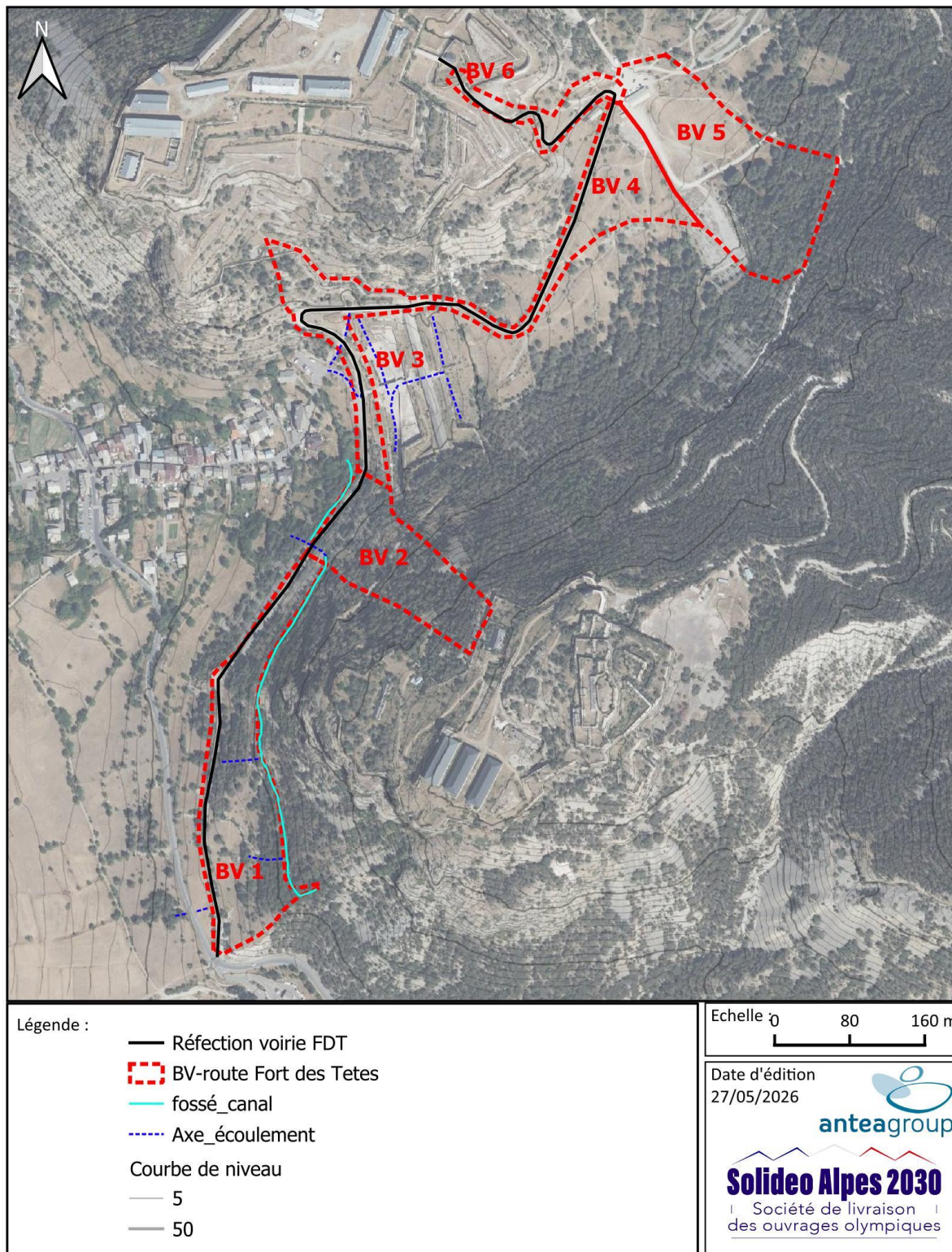


Figure 10 : Bassins versants naturels interceptés par la voie d'accès au Fort des Trois Têtes

4. Impact du projet sur la crue de référence de la Durance

Antea Group propose ici une analyse qualitative de l'impact hydraulique du projet d'une part en raison de la configuration topographique du secteur et, d'autre part, en raison des enjeux limités en amont du projet. En effet, on notera l'absence d'habitations sur une zone de 400 m en amont coté rive gauche (cf. Figure 7 page 11).

Aucune analyse n'est proposée pour les enjeux en aval étant donné le fonctionnement en régime fluvial du lit majeur rive gauche, entraînant donc des impacts uniquement vers l'amont.

Les éléments recueillis dans le PPRN nous informent sur le fait que l'aléas au droit de la zone d'étude est faible ou moyen et que la hauteur d'eau pour la crue de référence est a priori inférieure à 50 cm.

La présence de la digue constituée d'un muret le long du lit mineur de la Durance va avoir tendance à déconnecter les écoulements entre le lit mineur et le lit majeur rive gauche. Cependant, il n'est pas certain que la continuité hydraulique de la digue, en crue, ne soit assurée notamment au niveau de l'accès à la berge en limite de l'usine (cf. Figure 11 ci-dessous). De plus, en l'absence d'éléments géotechniques sur le muret faisant office de digue, sa résistance en cas de crue n'est pas certaine.

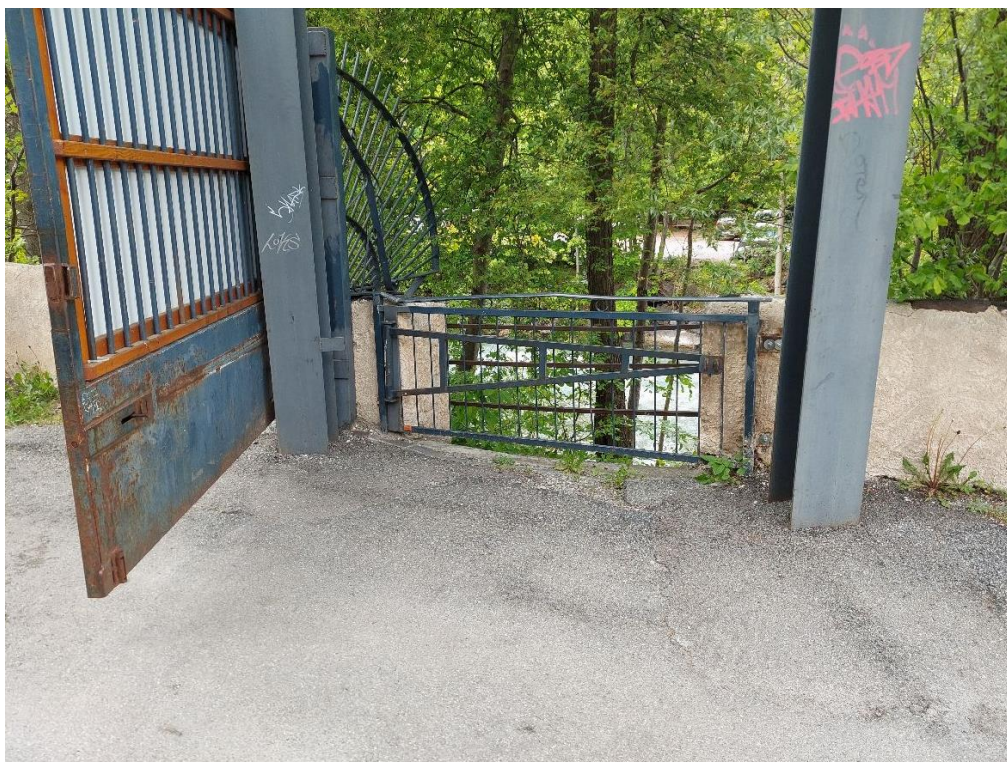


Figure 11 : Discontinuité dans le muret formant la digue, au droit de l'usine (Photo : Antea Group)

Dans tous les cas, l'impact du projet sur les crues de la Durance se cantonnera principalement à la rive gauche.

De par leur positionnement, la gare de départ et le pylône peuvent avoir un impact sur les crues vers l'amont hydraulique, soit le parc de la Schappe. En crue, cette zone va fonctionner à la manière d'un plan d'eau, c'est-à-dire avec des vitesses d'écoulement limitées, en raison de sa configuration géométrique :

- Zone plate au droit du parc sur environ 200 m en amont de l'usine,
- Digue constituée d'un muret déconnectant les eaux du lit mineur rive gauche,
- Terrain naturel fortement pentu au sud du parc créant un entonnement des eaux dans le parc,
- Présence de l'usine et du mur en aval hydraulique du site, contre laquelle la gare sera installée.

La figure et les photographies en pages suivantes illustrent le descriptif fait ci-dessus.



Prise de vue 1



Prise de vue modélisée 2

Figure 12 : Mur et usine en état actuel (google earth à gauche) et gare projetée (droite)

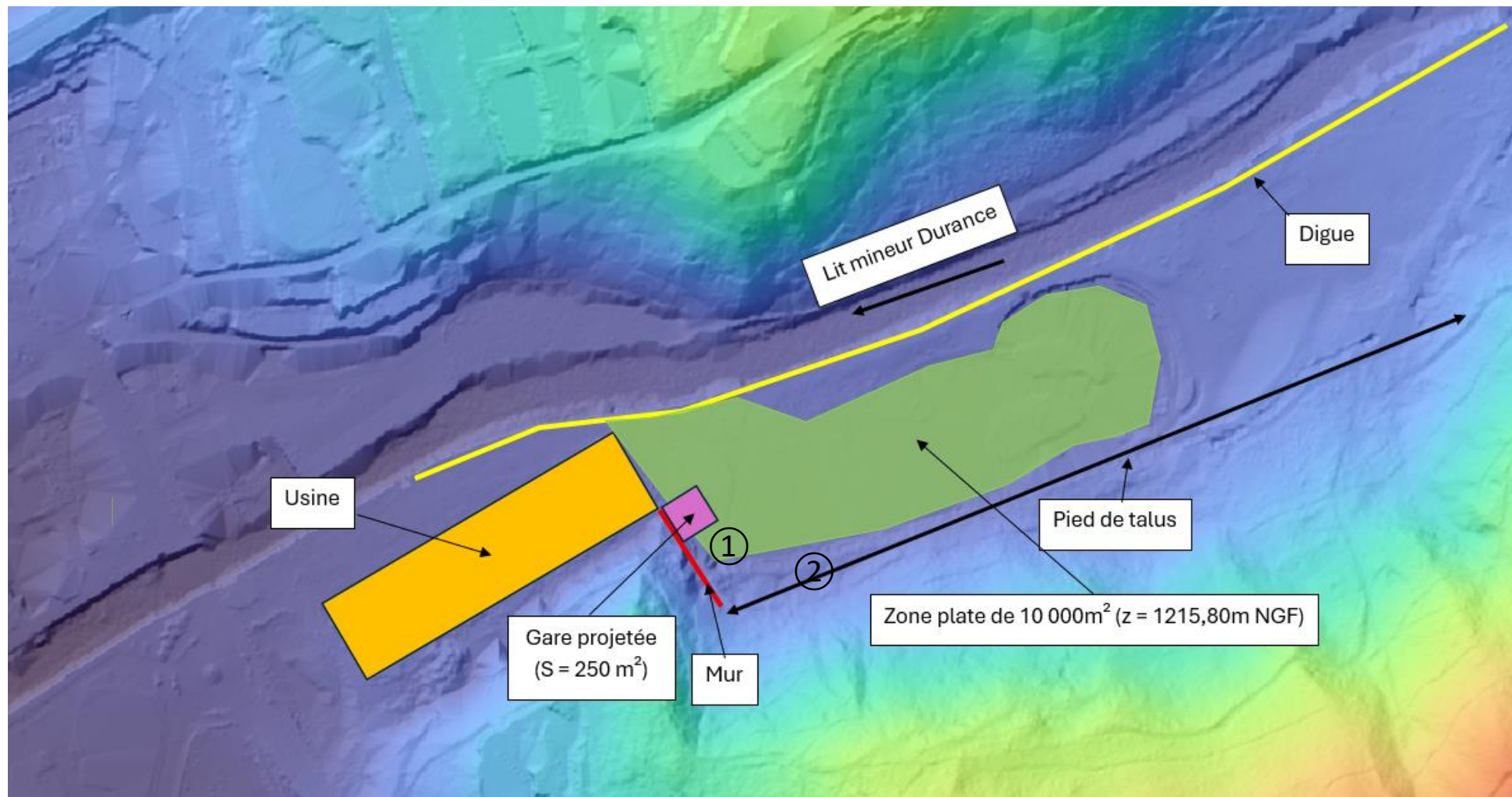


Figure 13 : Configuration géométrique au droit de la gare de départ sur fond Lidar HD de l'IGN

Par conséquent, cette configuration a pour impact de limiter fortement les vitesses d'écoulement au droit de la gare de départ du téléphérique. De ce fait, le remblaiement inhérent à la mise en place de la gare de départ va surtout rehausser la ligne d'eau du « plan d'eau » délimité précédemment. Dans cette configuration, l'emprise du pylône, quel que soit le type retenu (treillis ou plein) est négligeable (de l'ordre du m²).

Ainsi un ordre de grandeur de la rehausse du niveau d'eau induite par le projet de gare peut être estimé en faisant le ratio de la surface remblayée par rapport à la surface du plan d'eau à la cote de remblaiement (environ 1215,80 m NGF) :

- Surface remblayée par la gare de départ : 250 m²
- Surface plate à la cote 1215,80 m NGF : 10 000 m² environ
- Ratio des surfaces : 2,5 %
- Rehausse pour une hauteur d'eau de 50 cm : environ 1 cm.

Ainsi, le projet de téléphérique assurant une liaison entre l'ancienne usine de Schappe et la cité Vauban aura un impact négligeable sur les crues de la Durance, de l'ordre du centimètre. Cet impact se limitera au parc de Schappe présentant des enjeux limités, sans habitations. En outre, le projet se conformera aux préconisations du PPRN, faisant l'objet d'un autre rapport.

Observations sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable. Les incertitudes ou les réserves qui seraient mentionnées dans la prise en compte des résultats et dans les conclusions font partie intégrante du rapport.

En conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou d'une reproduction partielle de ce rapport et de ses annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne sauraient engager la responsabilité de celui-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.

Les résultats des prestations et des investigations s'appuient sur un échantillonnage ; ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas liés à l'hétérogénéité des milieux naturels ou artificiels étudiés. Par ailleurs, la prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non garanties par Antea Group ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.

Antea Group s'est engagé à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à l'exécution des prestations et s'est conformé aux usages de la profession. Antea Group conseille son Client avec pour objectif de l'éclairer au mieux. Cependant, le choix de la décision relève de la seule compétence de son Client.

Le Client autorise Antea Group à le nommer pour une référence scientifique ou commerciale. A défaut, Antea Group s'entendra avec le Client pour définir les modalités de l'usage commercial ou scientifique de la référence.

Ce rapport devient la propriété du Client après paiement intégral de la mission, son utilisation étant interdite jusqu'à ce paiement. A partir de ce moment, le Client devient libre d'utiliser le rapport et de le diffuser, sous réserve de respecter les limites d'utilisation décrites ci-dessus.

Pour rappel, les conditions générales de vente ainsi que les informations de présentation d'Antea Group sont consultables sur : <https://www.anteagroup.fr/fr/annexes>

Le changement climatique n'implique pas seulement un monde plus chaud, il annonce un monde qui change.



Notre métier, vous accompagner pour gérer ces enjeux.



Siège social : ZAC du Moulin, 803 Boulevard Duhamel du Monceau, CS 30602, 45166 OLIVET CEDEX –
Antea France – SAS au capital de 4 700 000 € - SIREN 393 206 735 – Code APE 7112 B

Références :



Portées
communiquées
sur demande